

# AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE PROJET DE RÉSOLUTIONS EXERCICE 2023



## Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mesdames, Messieurs les actionnaires de Longometal Afrique S.A., société anonyme au capital social de 13.600.000 dirhams, dont le siège social est situé rue Oukat Badai, Ain Sebâa, sont convoqués en assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui se tiendra au Twin Center, Tour A, 19<sup>ème</sup> étage, le :

**Vendredi 14 juin 2024 à 15 heures 00**

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et approbation desdits comptes,
- Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice,
- Pouvoirs à conférer.

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire par visio-conférence doivent adresser par e-mail une demande écrite à l'adresse suivante [corporate@longometal.ma](mailto:corporate@longometal.ma) et ce, au plus tard cinq (5) jours avant la date de réunion.

**Le conseil d'administration**

## RÉSOLUTIONS

### Première résolution

#### (Approbation des comptes)

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 7.667.182,23 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Deuxième résolution

#### (Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale ordinaire donne aux administrateurs et au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2023.

### Troisième résolution

#### (Affectation résultat)

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de répartir les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit :

Proposition	Dirham
Bénéfice net de l'exercice 2023	7.667.182,23
Report à nouveau	113.390.476,06
Total à affecter	121.057.658,29
Dividende ordinaire 75 dirhams x 136000 actions	10.200.000,00
Solde après distribution	110.857.658,29

L'assemblée générale ordinaire fixe en conséquence le dividende ordinaire par action à 75 dirhams au titre de l'exercice 2023. Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2024.

### Quatrième résolution

#### (Conventions règlementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2023.

### Cinquième résolution

#### (Pouvoirs)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

